

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXERCICE 2019**

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Compte Administratif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale présente un excédent global de clôture de **82.798,37 €**. Ce résultat correspond à l'excédent constaté sur les dépenses et recettes réalisées en 2019 (**270.798,37 €**) moins les restes à réaliser 2019 (**-188.000 €**).

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit en recettes au titre de l'exercice 2019 à la somme de **591.949,60 €** et en dépenses à la somme de **517.832,66 €**. La section de fonctionnement est donc excédentaire de **74.116,94 €**.

1- Les actions du CCAS comprennent:

- les prestations proposées au sein du Foyer des Aînés
- le service d'Aide à domicile
- la distribution des denrées alimentaires aux plus démunis
- le portage des repas
- l'action en faveur des Sans Domicile Fixe

a/ Dépenses.:

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à **145.017,40 €** et recensent les fluides, les achats de petites fournitures, les entretiens et réparations de matériels et bâtiments, les assurances, les frais de portage de repas, le nettoyage des locaux, les achats de colis de Noël...
- Les frais de personnel (chapitre 012) représentent **329.635,65 €**.
Le CCAS comptait **6,8 agents** en 2019 pour effectuer l'ensemble des missions du service, étant précisé que la commune met à disposition du CCAS l'ensemble de ses cadres
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), s'élèvent à **6.234,34 €** et comprennent essentiellement les secours mensuels et exceptionnels (**4.728 €**)
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'établissent à **262,03 €** et correspondent à des frais d'hébergement d'urgence

- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) représentent **36.683,24 €**.
Il s'agit des amortissements sur des acquisitions d'équipement, réalisés au cours des exercices antérieurs

b/ Recettes :

- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) s'établit à **90.129,04 €** et représente le solde de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 reporté sur l'exercice 2019
- Les produits et services (chapitre 70) s'élèvent à **71.513,30 €** et correspondent principalement aux recettes du portage de repas à domicile (**68.637,50 €**)
- Les dotations, subventions (chapitre 74), représentent **424.425,76 €** dont **420.000,00 €** de subvention reçue du budget principal de la Commune
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), s'établissent à **4.165,02 €** (chèques déjeuners)
- Les produits exceptionnels (chapitre 78) s'établissent à **1.716,48 €** et regroupent les dons (**150 €**) et divers remboursements

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en 2019 en dépenses, à la somme de **26.743,69 €** et en recettes, à la somme de **223.425,12 €**. Cette section présente donc un excédent de **196.681,43 €**. Une fois déduits les restes à réaliser 2019 de **188.000 €**, l'excédent de la section d'investissement s'établit à **8.681,43 €**.

a/ Dépenses :

→ Le CCAS a procédé en 2019 à l'acquisition d'un véhicule électrique et de divers matériels pour un montant de **26.743,69 €**, détaillée comme suit :

Maison des Aînés :

- mobilier de jardin..... **2 708,82 €**

Services administratifs :

- véhicule électrique Renault Zoé..... **18 600,00 €**
 - matériel de bureau **1 575,67 €**
 - mobilier de bureau **2 034,00 €**
 - coffre-fort **1 825,20 €**

b/ Recettes :

→ Les recettes de cette section sont constituées par :

- l'excédent d'investissement 2018 reporté en 2019 pour **179.854,88 €**
- le Fonds de compensation de la TVA exercices 2016 et 2017 pour **6.887,00 €**
- l'amortissement des biens acquis les années précédentes pour un montant de **36.683,24 €**. (Le CCAS a versé en 2012 une subvention d'équipement de **200.000 €** à la commune pour l'aménagement du CCAS et du Pôle Enfance : la commune, dès 2013 a commencé à rembourser cette subvention (**20.000 €**/an durant 10 ans inclus dans la subvention de fonctionnement accordée annuellement)

c/ Restes à réaliser

Enfin, il est précisé que les restes à réaliser 2019 de **188.000 €** ont été reportés en dépenses d'investissement sur 2020.

Il est donc demandé aux membres présents d'adopter le compte administratif 2019 du CCAS, dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes.....	591 949,60 €
- Dépenses	<u>517 832,66 €</u>
Résultat de la section de fonctionnement :	
Excédent (A)	74 116,94 €

Section d'investissement :

- Recettes.....	223 425,12 €
- Dépenses	<u>26 743,69 €</u>
Solde d'exécution : Excédent.....	196 681,43 €
RAR 2019.....	- <u>188 000,00 €</u>
.....	-188.000,00 €
Solde d'investissement : Excédent (B).....	8 681,43 €

Résultat global de clôture :Excédent (A+B):..... 82 798,37 €

Il vous sera proposé,

1/ **DE DONNER** acte à Monsieur le Président de la présentation du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019, tel qu'il est explicité dans le tableau ci-après,

2/ **D'APPROUVER** en l'absence de Monsieur le Président, ledit compte qui fixe l'excédent global de clôture, à la somme de **82.798,37 €**, déduction faite des restes à réaliser.